



Droit de garde versus droit de visite et d'hébergement ou DVH

Question / réponse publié le **22/07/2025**, vu **132 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON](#), petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA

Droit de garde versus droit de visite et d'hébergement ou DVH + un exemple bien étayé sur le Forum juridique Légavox

La résidence habituelle de l'enfant peut être fixée en alternance au domicile de chacun des parents ou uniquement chez l'un d'eux.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://blog.avocat-laurentcretin.fr/droit-de-visite-et-droit-d-hebergement-quelles-differences/>

DE PLUS :

Résidence de l'enfant en cas de séparation des parents :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18785>

Droit de visite et d'hébergement en cas de séparation des parents :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18786>

La garde des enfants en cas de séparation ou de divorce : L'essentiel à savoir :

<https://monexpertdudroit.com/garde-des-enfants/>

FORUM JURIDIQUE LEGAVOX :

https://www.legavox.fr/forum/civil-familial/divorce-separation/garde-enfants/demande-revision-mesure-provisoire_167315_1.htm